

Rapport annuel du Canada
sur les transferts
financiers aux
gouvernements
autochtones autonomes
2021-2022



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Rapport annuel du Canada sur les transferts financiers aux gouvernements autochtones autonomes 2021-2022

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec : communicationspublications@sac-isc.gc.ca

www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord

1 800 567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

Catalogue: R115-3F-PDF

ISSN 2564-4300

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Relations Couronne -Autochtones et Affaires du Nord Canada, 2023.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Canada's Annual Report on Fiscal Transfers to Self-Governing Indigenous Governments 2021-2022

Rapport annuel du Canada sur les transferts financiers aux gouvernements autochtones autonomes 2021-2022

Introduction

Conformément à la Politique financière collaborative du Canada sur l'autonomie gouvernementale¹ (la « Politique »), le présent rapport annuel décrit les transferts financiers du Canada aux gouvernements autochtones autonomes (« gouvernements autochtones ») et vise à communiquer des renseignements aux Canadiens conformément au principe de transparence de la Politique. Il ne fait pas état de dépenses particulières, car ces affectations sont à la discrétion des gouvernements autochtones. Le présent rapport fait plutôt le point sur les progrès réalisés dans le renouvellement de la relation financière du Canada avec les peuples autochtones et sur les transferts financiers aux gouvernements autochtones en 2021-2022.

Depuis mai 2016, le Canada et 25 gouvernements autochtones collaborent à l'élaboration conjointe de méthodes de financement pour les transferts financiers afin de répondre aux besoins en dépenses² des gouvernements autochtones dans le cadre du processus collaboratif d'élaboration de la Politique (le « processus »). En 2021-2022, le processus a élargi sa participation pour faciliter une approche pangouvernementale en intégrant d'autres ministères, y compris Services aux Autochtones Canada, Pêches et Océans Canada et Ressources naturelles Canada, au groupe de travail technique sur la gestion des terres, des ressources et des traités; et Patrimoine canadien au groupe de travail technique sur la culture, la langue et le patrimoine. Les représentants des nations signataires de traités modernes sans entente d'autonomie gouvernementale qui ont négocié leur entente sur les revendications territoriales globales avant la Politique sur les droits inhérents, notamment l'Inuvialuit Regional Corporation; le Conseil tribal des Gwich'in; le Sahtu Secretariat Inc. (au nom des Sahtus, des Dénés et des Métis); la Société Makivvik et la Nation naskapie de Kawawachikamach, se sont également joints au groupe de travail technique sur la gestion des terres, des ressources et des traités pour participer à l'élaboration conjointe de cette méthode de financement qui pourrait s'appliquer à leur entente respective sur les revendications territoriales globales en raison de la similitude des responsabilités entre les traités modernes.

Le rapport annuel du Canada 2020-2021 a souligné la transition vers un environnement de travail virtuel à la suite de la pandémie de COVID-19, ainsi que les initiatives financées par l'engagement budgétaire de

¹ Le paragraphe 103 de la Politique financière collaborative du Canada sur l'autonomie gouvernementale (2019) prévoit ceci : « Le Canada rendra public chaque année un rapport sur les transferts financiers aux gouvernements autochtones. »

² Les besoins en dépenses sont définis comme une mesure du coût estimatif de la prestation d'un ensemble de services, de fonctions ou d'activités pour s'acquitter d'un ensemble de responsabilités, en fonction de mesures ou de normes comparatives, et sont examinés plus en détail plus loin dans le présent rapport.

189,2 millions de dollars en 2018. La transition vers un environnement de travail virtuel a permis de poursuivre le travail sur l'élaboration conjointe de méthodes de financement et a offert l'occasion d'accroître la capacité, de réduire les coûts et de transformer le processus au-delà des environnements en personne. Un format hybride comprenant des réunions en personne et virtuelles sera adopté pour les prochaines réunions de collaboration.

Les gouvernements autochtones

FAIT SAILLANT : En vertu des traités modernes ou des ententes d'autonomie gouvernementale, les gouvernements autochtones assument à la fois les coûts généraux de fonctionnement de leurs gouvernements et la compétence de fournir des programmes et des services transférés du Canada au gouvernement autochtone.

En date de mars 2022, 25 gouvernements autochtones avaient participé à l'élaboration de la Politique. Les traités modernes ou les ententes d'autonomie gouvernementale définissent les responsabilités d'un gouvernement autochtone envers ses citoyens et sa relation avec les autres ordres de gouvernement. Les responsabilités des gouvernements autochtones sont plus vastes que celles des bandes assujetties à la *Loi sur les Indiens*, et la Politique et les transferts financiers connexes sont élaborés en conséquence. En vertu des ententes d'autonomie gouvernementale, les gouvernements autochtones assument la responsabilité à l'égard d'un vaste éventail d'activités, dont les opérations générales du gouvernement et la prestation d'une variété de programmes et de services dont ils ont pris la responsabilité, et ce, par l'intermédiaire d'ententes financières. L'ensemble des responsabilités assumées varie grandement d'un gouvernement autochtone à un autre. Chaque entente d'autonomie gouvernementale établit les champs de compétence respectifs de chaque gouvernement autochtone de même qu'un processus de négociation d'ententes financières avec le Canada. Le financement convenu dans le cadre des ententes financières et transféré aux gouvernements autochtones vise à appuyer les programmes et les services offerts par les gouvernements autochtones, en particulier dans les domaines qui remplacent les programmes ou les services fédéraux existants. Lorsqu'un gouvernement autochtone exerce sa compétence à l'égard d'un domaine de programmes ou de services, il assume la responsabilité de la conception, de la prestation et des résultats des programmes.

Figure 1 – Carte des gouvernements autochtones du Canada participant au processus



Les responsabilités des gouvernements autochtones sont vastes et peuvent varier considérablement en fonction des compétences exercées en vertu des ententes respectives, ainsi que des priorités, de la capacité, de la population, de la géographie et d'autres caractéristiques des communautés. Les responsabilités peuvent comprendre l'intendance des terres et des ressources; la gestion de l'environnement; l'entretien et le remplacement des infrastructures; la gestion des traités modernes; le développement économique; la culture, la langue et le patrimoine, le logement; la santé; l'éducation; et le développement social. Le transfert de fonds pour un secteur de responsabilité n'exige habituellement pas que les gouvernements autochtones l'appliquent à ce domaine. Les gouvernements autochtones ont un pouvoir discrétionnaire sur leurs propres décisions de politiques internes, la conception des programmes et les décisions en matière de dépenses, y compris la budgétisation et l'affectation des ressources financières. Les populations des gouvernements autochtones sont indiquées à la figure 2. Les populations desservies peuvent comprendre des citoyens ou des membres, d'autres personnes d'ascendance autochtone ou d'autres personnes vivant ou travaillant sur des terres autochtones.

Figure 2 – Tableau des gouvernements autochtones participant au processus, de leurs provinces ou territoires respectifs et de leurs populations totales en 2021³

Gouvernement autochtone	Province ou territoire	Population totale en 2021
Première Nation de Carcross/Tagish (PNCT)	Yn	963
Premières Nations de Champagne et de Aishihik (PNCA)	Yn	1 281
Gouvernement Got'ıne Deline (Gouvernement Got'ıne de Deline)	T.N.-O.	1 278
Premières Nations Huu-ay-aht	C.-B.	863
Premières Nations Ka:yu:k't'h'/Che:k'tles7et'h' (Premières Nations Kyuquot/Cheklesath)	C.-B.	615
Première Nation de Kluane (PNK)	Yn	240
Première Nation des Kwanlin Dün (PNKD)	Yn	1 050
Première Nation de Little Salmon/Carmacks	Yn	780
Première Nation des Na-Cho Nyak Dun (PNNND)	Yn	644
Gouvernement Nisga'a Lisims (Nation Nisga'a)	C.-B.	7 776
Gouvernement du Nunatsiavut (Nunatsiavut Kavamanga)	T.-N.-L.	7 028
Nation des Shıshálh (Sechelt)	C.-B.	1 666
Première Nation de Selkirk	Yn	738
Nation des Dakota de Sioux Valley (NDSV)	Man.	2 682
Conseil des Ta'an Kwäch'än (CTK)	Yn	476
Conseil des Tlingits de Teslin (CTT)	Yn	781
Nation ƛəʔamən (Nation des Tla'amins)	C.-B.	1 190
Gouvernement Tłıchq (gouvernement tlıcho)	T.N.-O.	4 458
Nation des Toquaht	C.-B.	174
Tr'ondëk Hwëch'in	Yn	1 270
Première Nation de Tsawwassen (scəwəθən məsteyəx ^w)	C.-B.	508
Tribu d'Uchucklesaht	C.-B.	313
Gouvernement yuułıʔıʔatı (Première Nation d'Ucluelet)	C.-B.	673
Première Nation des Vuntut Gwitchin (PNVG)	Yn	833
Première Nation de Westbank (PNW)	C.-B.	895
Total général	-	39 175

³ Populations déclarées par les gouvernements autochtones en 2021.

Description de la relation financière

FAIT SAILLANT : Tout comme la relation entre le Canada et chaque gouvernement autochtone est unique, chaque entente financière est exclusive à la relation de gouvernement à gouvernement que le Canada et les gouvernements autochtones entretiennent en vertu de leurs traités modernes ou de leurs ententes d'autonomie gouvernementale respectifs.

Le Canada procure un soutien financier aux gouvernements autochtones pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités en tant que gouvernements autonomes de la fédération canadienne. Chaque gouvernement autochtone a une entente financière avec le Canada qui établit son transfert financier annuel. D'autres fonds sont fournis occasionnellement aux gouvernements autochtones à court terme ou à des fins précises.

Tout comme la relation entre le Canada et chaque gouvernement autochtone est unique, chaque entente financière est exclusive à la relation de gouvernement à gouvernement que le Canada et les gouvernements autochtones entretiennent en vertu de leurs traités modernes ou de leurs ententes d'autonomie gouvernementale respectifs. Il y a des points communs entre les relations financières, mais chaque entente financière a son propre ensemble de pouvoirs et de fonctions. Les responsabilités assumées par un gouvernement autochtone sont reflétées dans les ententes financières.

De plus, la portée et le contexte des responsabilités liées à ces compétences peuvent différer pour chaque gouvernement autochtone. Par exemple, les programmes et les services de chaque gouvernement autochtone liés à l'éducation peuvent avoir une portée différente : certains gouvernements autochtones peuvent appliquer les transferts financiers à l'éducation de la maternelle à la 12^e année, tandis que les contributions d'autres gouvernements autochtones en matière d'éducation peuvent prendre la forme de programmes ou de subventions supplémentaires pour l'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires. Les variations reflètent les besoins et les compétences propres aux communautés de chaque gouvernement autochtone. Les figures 3 et 4 illustrent les catégories de financement liées aux secteurs de compétences que le Canada appuie au moyen d'ententes financières et que les gouvernements autochtones ont entrepris compte tenu de capacités différentes et de portées uniques. Il convient de souligner que les gouvernements autochtones ont le pouvoir discrétionnaire de budgétiser leur financement de toutes sources conformément à leurs processus budgétaires internes. Les chiffres des figures 3 et 4 ne reflètent pas les dépenses réelles engagées par les gouvernements autochtones au titre du transfert financier ni les dépenses totales de toutes sources.

Figure 3 – Tableau des catégories de financement et des gouvernements autochtones recevant des transferts financiers présentés par catégorie⁴, 2021-2022

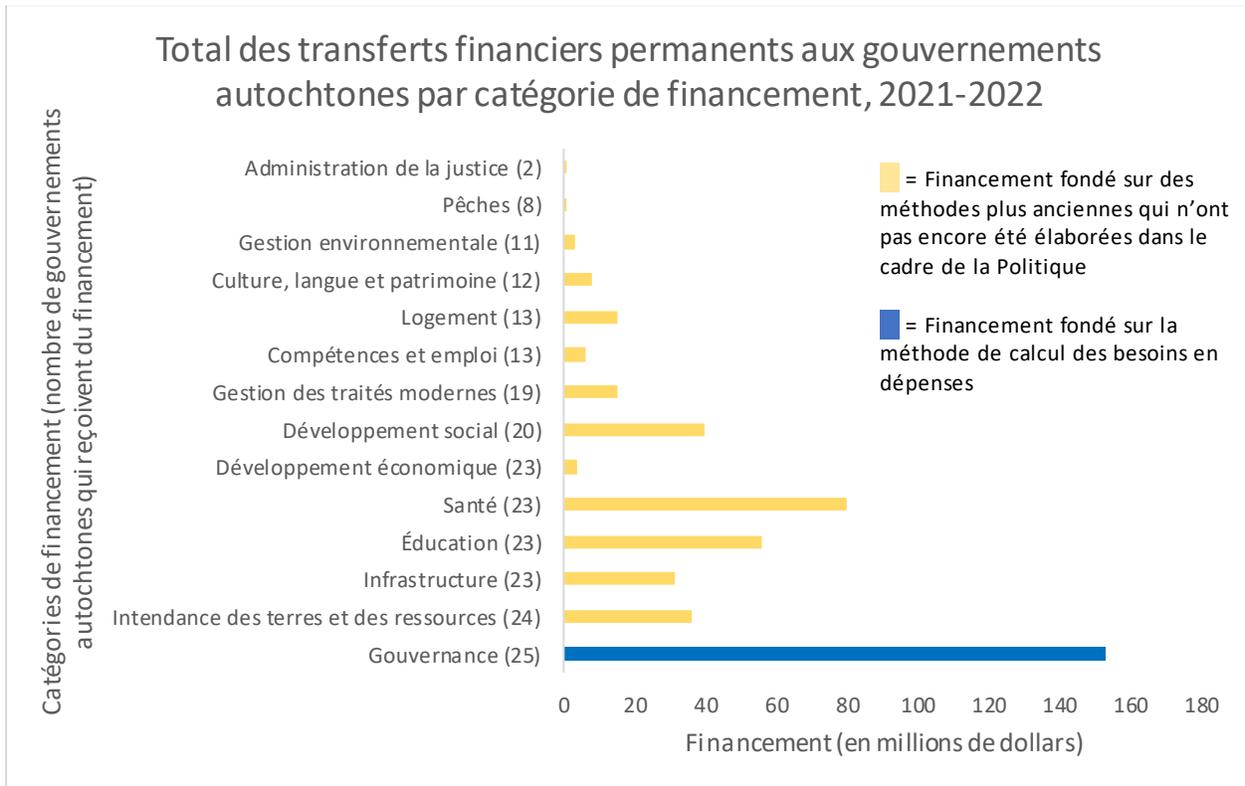
- = Gouvernement autochtone qui a reçu un transfert financier pour cette catégorie de financement en 2021-2022.
- = Gouvernement autochtone qui n'a pas reçu de transfert financier pour cette catégorie de financement en 2021-2022.

Gouvernement autochtone	Gouvernance	Intendance des terres et des ressources	Gestion des traités modernes	Développement économique	Culture, langue et patrimoine	Gestion de l'environnement	Infrastructures	Logement ⁵	Éducation	Développement social	Santé	Pêches	Administration de la justice
Première Nation de Carcross/Tagish (PNCT)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Premières Nations de Champagne et de Aishihik (PNCA)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Gouvernement Got'Inę Dél'Inę (Gouvernement Got'ine de Deline)	•	•	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Premières Nations Huu-ay-aht	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Premières Nations Ka:yu:'k't'h'/Che:k'tle s7et'h' (Premières Nations Kyuquot/Cheklesath)	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Première Nation de Kluane (PNK)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Première Nation des Kwanlin Dün (PNKD)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Première Nation de Little Salmon/Carmacks	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Première Nation des Na-Cho Nyak Dun (PNNND)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Gouvernement Nisga'a Lisims (Nation Nisga'a)	•	•	-	-	-	-	•	•	•	•	•	-	-
Gouvernement du Nunatsiavut (Nunatsiavut Kavamanga)	•	-	-	•	•	-	•	•	•	-	•	•	-
Nation des Shishálh (Sechelt)	•	•	-	•	-	-	•	-	•	•	•	-	-
Première Nation de Selkirk	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Nation des Dakota de Sioux Valley (NDSV)	•	•	-	•	-	-	•	-	•	•	•	-	-
Conseil des Ta'an Kwäch'än (CTK)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	•	-	-
Conseil des Tlingits de Teslin (CTT)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	•
Nation ɬəʔamen (Nation des Tla'amins)	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Gouvernement Tłı̨chǫ̨ (gouvernement tlıcho)	•	•	•	•	-	-	-	-	-	-	•	-	-
Nation des Toquaht	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Tr'ondëk Hwëch'in	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Première Nation de Tsawwassen (scəwəθən məsteyəx ^w)	•	•	-	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Tribu d'Uchucklesaht	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Gouvernement yuułı̨ʔı̨ʔatı̨ (Première Nation d'Ucluelet)	•	•	•	•	-	-	•	-	•	•	•	•	-
Première Nation des Vuntut Gwitchin (PNVG)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-
Première Nation de Westbank (PNW)	•	•	-	•	-	-	•	-	•	-	-	-	•
Total par catégorie de financement (M\$)	152,60	35,66	15,14	3,89	7,84	3,17	31,27	15,35	55,87	40,12	79,85	1,22	1,36

⁴ Cette figure illustre les catégories de financement et les transferts financiers connexes liés à la Politique et transférés par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada aux gouvernements autochtones. Certains gouvernements autochtones ont reçu du financement d'autres ministères, ce qui n'est pas représenté dans ce tableau.

⁵ Certaines catégories de financement peuvent avoir été élaborées après que certains gouvernements autochtones et le Canada ont créé des ententes d'autonomie gouvernementale uniques où les catégories peuvent avoir été combinées (p. ex. le logement forme une catégorie de financement distincte dans le présent rapport; cependant, certains gouvernements autochtones, comme la Première Nation de Carcross/Tagish, la Première Nation de Kluane, la Première Nation des Kwanlin Dün, le Conseil des Ta'an Kwäch'än et Tr'ondëk Hwëch'in recevront leur financement dans le logement dans le cadre de leur financement d'infrastructure).

Figure 4 – Graphique du total des transferts financiers continus aux gouvernements autochtones par catégorie⁶, 2021-2022



Le Canada transfère aux gouvernements autochtones des ressources financières convenues dans le cadre de transferts financiers permanents qui offrent aux gouvernements autochtones la latitude nécessaire pour qu'ils prennent des décisions en matière de dépenses. Les renseignements que les gouvernements autochtones échangent avec le Canada sont de nature financière (p. ex. états financiers vérifiés) et statistique (p. ex. nombre de citoyens et taux d'obtention de diplôme). La communication de renseignements financiers par les gouvernements autochtones au Canada reflète la relation de gouvernement à gouvernement. Les gouvernements autochtones rendent principalement des comptes en ce qui concerne la prestation des programmes et des services à leurs citoyens, et non au gouvernement fédéral. Les ministres fédéraux demeurent responsables envers les autres Canadiens de l'affectation des ressources fédérales en soutien aux gouvernements autochtones.

⁶ Les crochets à côté des catégories de financement indiquées dans le graphique renvoient au nombre total de gouvernements autochtones qui ont reçu du financement pour cette catégorie en 2021-2022.

Application de la Politique aux ententes financières

FAIT SAILLANT : Les efforts de collaboration pour l'élaboration de la Politique et les nouvelles méthodes de financement ont aidé à créer les conditions permettant la mise en place de processus de renouvellement des ententes financières particulièrement plus rapides et efficaces pour la mise en œuvre des niveaux de financement améliorés.

En 2019, le Canada a conclu des négociations sur le renouvellement des ententes financières avec les 25 gouvernements autochtones. Il s'agissait de la première application pratique des méthodes de calcul des besoins en dépenses élaborées conjointement dans le cadre de la Politique. Les efforts de collaboration pour l'élaboration de la Politique et les nouvelles méthodes de financement ont aidé à créer les conditions permettant la mise en place de processus de renouvellement des ententes financières particulièrement plus rapides et efficaces pour la mise en œuvre des niveaux de financement améliorés. Toutes les ententes sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2019 pour une durée de 5 ans. Le perfectionnement continu des méthodes de calcul des besoins en dépenses devrait simplifier et faciliter davantage les négociations financières avec les gouvernements autochtones, ce qui devrait être particulièrement important, car le nombre de ces gouvernements autochtones autonomes devrait augmenter.

La figure 5 illustre les transferts financiers à chaque gouvernement autochtone en 2021-2022, y compris la portion pour la gouvernance, en fonction de la méthode de calcul des besoins en dépenses pour la gouvernance et l'administration. Celle-ci a permis d'obtenir un financement plus équitable et amélioré pour la gouvernance comparativement aux approches précédentes. La méthode de financement publique et transparente offre une vision aux groupes autochtones qui négocient un accord d'autonomie gouvernementale plus détaillé, en plus de renforcer la confiance du public envers le gouvernement au moyen des principes de responsabilisation et d'intégrité.

Figure 5 – Tableau des transferts financiers aux gouvernements autochtones participant au processus

Gouvernement autochtone	Portion de transfert financier pour la gouvernance (M\$)	Transfert financier total (2021-2022) ⁷ (M\$)
	2021-2022 (méthode de calcul des besoins en dépenses)	2021-2022
Première Nation de Carcross/Tagish (PNCT)	4,88	14,16
Premières Nations de Champagne et de Aishihik (PNCA)	5,01	16,02
Gouvernement Got'ıne Deline (Gouvernement Got'ıne de Deline)	4,46	6,82
Premières Nations Huu-ay-aht	3,57	7,07
Premières Nations Ka:yu:k't'h'/Che:k'tles7et'h' (Premières Nations Kyuquot/Cheklesath)	3,62	8,11
Première Nation de Kluane (PNK)	3,94	9,70
Première Nation des Kwanlin Dün (PNKD)	5,34	21,43
Première Nation de Little Salmon/Carmacks	4,58	15,37
Première Nation des Na-Cho Nyak Dun (PNNND)	4,71	14,18
Gouvernement Nisga'a Lisims (Nation Nisga'a)	20,91	88,26
Gouvernement du Nunatsiavut (Nunatsiavut Kavamanga)	18,76	64,34
Nation des Shıshálh (Sechelt)	4,13	10,55
Première Nation de Selkirk	4,68	14,94
Nation des Dakota de Sioux Valley (NDSV)	5,69	24,27
Conseil des Ta'an Kwäch'än (CTK)	3,96	9,51
Conseil des Tlingits de Teslin (CTT)	4,81	15,56
Nation ƛəʔamən (Nation des Tla'amins)	4,27	13,76
Gouvernement Tłıchų (gouvernement tlıcho)	17,26	22,92
Nation des Toquaht	3,14	4,95
Tr'ondëk Hwëch'in	5,19	15,86
Première Nation de Tsawwassen (scəwəθən məsteyəx ^w)	4,56	8,50
Tribu d'Uchucklesaht	3,06	5,20
Gouvernement yuulųıif?atı (Première Nation d'Ucluelet)	3,36	7,70
Première Nation des Vuntut Gwitchin (PNVG)	5,06	15,33
Première Nation de Westbank (PNW)	3,66	9,03
Total⁸	152,60	443,35

⁷ Les montants totaux des transferts financiers comprennent le financement permanent inclus dans les ententes de transfert financier pour la gouvernance, le financement provisoire et le financement provenant des mandats financiers existants.

⁸ Le total général peut être différent en raison de l'arrondissement des chiffres.

Processus collaboratif d'élaboration d'une politique financière

FAIT SAILLANT : À ce jour, l'approche collaborative en matière d'élaboration de politiques financières a permis une meilleure compréhension, un niveau plus élevé de confiance et d'ouverture, et un partenariat plus solide entre le Canada et les gouvernements autochtones.

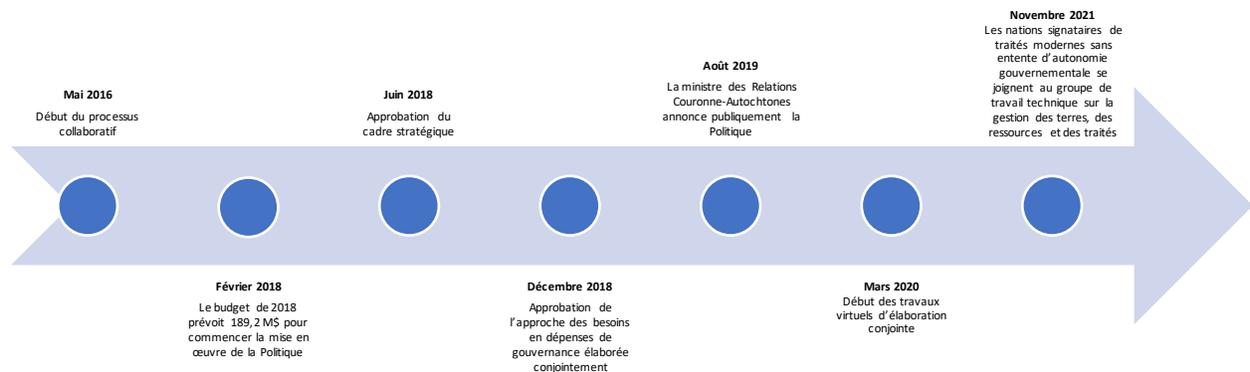
Le Canada et les gouvernements autochtones sont déterminés à continuer d'élaborer conjointement de nouveaux éléments de politique qui orientent la détermination des transferts financiers aux gouvernements autochtones dans le cadre du processus collaboratif d'élaboration de la politique financière. Le processus novateur a réussi à démontrer que la collaboration peut fonctionner et offre une meilleure approche que les processus antérieurs de politique financière fédérale, qui ont limité la voix des partenaires autochtones.

L'élaboration conjointe entre le Canada et les gouvernements autochtones a commencé en mai 2016 et a abouti à l'achèvement de la Politique en 2019, le premier produit clé de l'effort de collaboration. Le Canada et les gouvernements autochtones ont amorcé le processus en élaborant conjointement un cadre stratégique qui décrit les principes devant guider la relation financière, les domaines de responsabilité des gouvernements autochtones qui seraient abordés dans le cadre de la Politique et la façon de combler les lacunes en matière de mieux-être social. Les responsabilités en vertu du cadre stratégique comprennent :

- la gestion des traités modernes;
- le développement économique;
- l'intendance des terres et des ressources;
- l'infrastructure;
- le logement;
- la culture, la langue et le patrimoine;
- l'éducation;
- le développement social;
- la santé.

À ce jour, l'approche collaborative en matière d'élaboration de politiques financières a permis une meilleure compréhension, un niveau plus élevé de confiance et d'ouverture, et un partenariat plus solide entre le Canada et les gouvernements autochtones. De plus, elle a facilité la communication entre les gouvernements autochtones, leur permettant d'établir leurs relations et d'aborder le Canada en fonction d'intérêts stratégiques communs.

Figure 6 – Calendrier du processus collaboratif d'élaboration de politiques financières



Annexes de la politique terminées à ce jour

Hormis l'annexe de la politique sur la gouvernance et l'administration, les autres annexes de politique élaborées conjointement sont :

- un cadre permettant aux gouvernements autochtones de diriger la conception et la mise en œuvre d'initiatives de réduction des écarts en fonction de leurs priorités respectives;
- les principes devant guider le développement du financement de la culture, de la langue et du patrimoine;
- l'approche à utiliser pour répondre aux besoins en dépenses pour l'entretien et le remplacement des infrastructures.

Élaboration de politiques futures

Les méthodes de calcul des besoins en dépenses et les annexes de politique seront élaborées conjointement par le Canada et les gouvernements autochtones dans les domaines suivants :

- la gestion des traités modernes;
- le développement économique;
- l'intendance des terres et des ressources;
- l'infrastructure;
- le logement;
- la culture, la langue et le patrimoine;

- l'éducation;
- le développement social;
- la santé.

Le cadre stratégique reconnaît par ailleurs que la culture, la langue et le patrimoine sont omniprésents dans tous les secteurs du gouvernement. Le Canada et les gouvernements autochtones se sont engagés à poursuivre le processus et à élaborer des approches pour déterminer les besoins en ressources de ces autres secteurs de compétence ou de responsabilité pour les gouvernements autochtones, ainsi que les coûts de gouvernance connexes.

Analyse comparative entre les sexes Plus

Le Canada a présenté à la réunion de décembre 2021 sur le processus de collaboration un exposé sur le recours à l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) dans les travaux stratégiques. L'ACS Plus est un outil analytique qui tient compte de la façon dont différents facteurs identitaires peuvent créer une expérience vécue différenciée pour les gens. La race, l'ethnicité, l'âge, la capacité, le revenu, les études et une myriade d'autres facteurs identitaires se recoupent et éclairent les besoins des personnes et des collectivités. Dans son évolution, le modèle de l'ACS Plus a commencé à tenir compte des répercussions des systèmes et des récits de pouvoir et d'oppression, y compris le colonialisme, le patriarcat et le racisme systémique.

L'exposé invitait les gouvernements autochtones à collaborer avec le Canada à l'élaboration de l'ACS Plus aux fins d'inclusion dans les processus décisionnels du Canada afin de refléter de façon authentique la diversité des gouvernements autochtones qui participent au processus et d'éclairer les initiatives à venir. L'exposé a été bien accueilli par les représentants des gouvernements autochtones et a suscité une discussion utile. Les représentants des gouvernements autochtones ont exprimé la nécessité de mettre l'accent sur la contextualisation des données au moyen de récits qualitatifs, quantitatifs et communautaires relativement au processus d'approbation de la politique fédérale.

Transferts à des fins précises dans les ententes financières : Budget de 2021 – Fonds d'infrastructure des communautés autochtones

Les ententes financières peuvent également être utilisées comme instrument pour que le Canada verse un financement à des fins particulières à des gouvernements autochtones. Le financement du budget de 2021 à l'appui du Fonds d'infrastructure des communautés autochtones est un exemple de tels transferts à des fins précises. Le budget de 2021 prévoit 4,3 milliards de dollars, dont une portion a été versée aux gouvernements autochtones autonomes qui participent au processus, comme l'illustre la figure 6. Ce financement sera utilisé pour répondre aux besoins immédiats en matière d'infrastructure dans les collectivités autochtones.

[Le budget de 2021 prévoit] 4,3 milliards de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, pour le Fonds d'infrastructure aux communautés autochtones, un fonds axé sur les distinctions qui répond aux besoins immédiats, selon la priorité établie par les partenaires autochtones, liés à des projets d'infrastructure prêts à démarrer dans les Premières Nations autonomes ou signataires de traités modernes, y compris dans les communautés inuites et de la Nation métisse. – *Budget de 2021*

Figure 7 – Tableau des transferts annuels du Fonds d'infrastructure des communautés autochtones (FICA) aux gouvernements autochtones

<i>Exercice</i>	<i>Transfert total du FICA aux gouvernements autochtones (M\$)⁹</i>
2021-2022	45,28
2022-2023	56,43
2023-2024	86,54
2024-2025	48,84

Conclusion

Le présent rapport décrit les transferts financiers du Canada aux gouvernements autochtones. À mesure que le Canada et les gouvernements autochtones continueront d'élaborer conjointement les méthodes de financement associées à la Politique, les futurs rapports annuels du Canada comprendront les montants des transferts financiers associés aux catégories de financement restantes.

Pour de plus amples renseignements ou des commentaires, veuillez communiquer avec aadnc.admincfp-adminpcf.aandc@canada.ca.

⁹ Le total général peut être différent en raison de l'arrondissement des chiffres.